



RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 01038
Numéro SIREN : 398 999 078
Nom ou dénomination : INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2016 sous le numéro de dépôt 6974

6974

INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION
Société par actions simplifiée
au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 9 Les Mas de la Solitude
Avenue du Général Brosset
83220 LE PRADET
RCS TOULON B 398 999 078

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
30 JUIN 2016

L'an Deux Mille Seize,

Le 30 juin,

A 19 heures 30,

Les associés de la société INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 9 Les Mas de la Solitude, Avenue du Général Brosset 83220 LE PRADET, sur convocation faite par simple adressée le 3 juin 2016 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul ROCHE, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Gwladys HODEBOURG-ROCHE et Monsieur Jonathan ROCHE, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Joëlle ROCHE est désignée comme secrétaire.

Monsieur Gilbert VIVIER, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2015,
- le rapport de gestion du Président,

///

SA JR
JR

- Bénéfice de l'exercice	2 051 119,36 euros
A titre de dividendes	300 000,00 euros
Soit 120 euros par action	-----
Le solde	1 751 119,36 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 6 907 867,23 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 15 juillet 2016.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2012 : 150 000 euros, soit 60 euros par titre . dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2013 : 300 000 euros, soit 120 euros par titre . dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2014 : 300 000 euros, soit 120 euros par titre . dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur Gilbert VIVIER, Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur Bertrand MARY, Commissaire aux Comptes suppléant, étant démissionnaires à l'issue de la présente consultation, l'Assemblée Générale décide de nommer :

- la société AGALEX représentée par Monsieur Laurent WALTER, domiciliée Espace Maurice, 141, Avenue Marcel Castié 83000 TOULON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Madame Nicole CARRION, domiciliée 2223, Route des Lavandières 83230 BORMES LES MIMOSAS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour la durée des mandats restant à courir de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

///

~~SO~~
JR JR

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Jean-Paul ROCHE

Président

Madame Gwladys HODEBOURG-ROCHE

Scrutateur

Madame Joëlle ROCHE

Secrétaire

Monsieur Jonathan ROCHE

Scrutateur